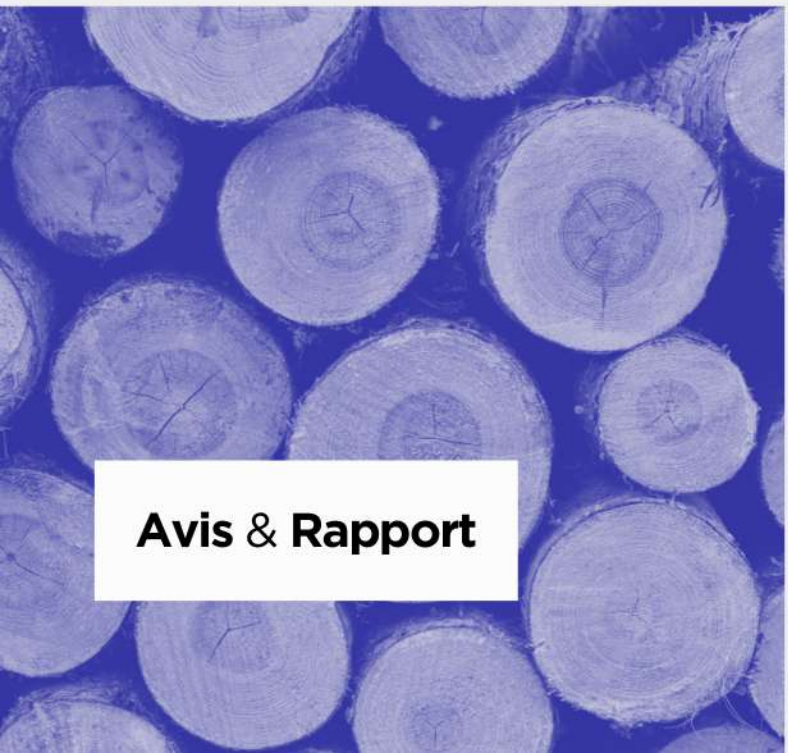
FORÊTS DU GRAND EST :
POUR UNE MULTIFONCTIONNALITÉ EXEMPLAIRE DANS UN ÉCOSYSTÈME EN MUTATION

Avis présenté par la commission
Agriculture, viticulture et sylviculture
Autosaisine – Avis adopté en séance plénière du 5 novembre 2026







Avis & **Rapport**



CESER Grand Est

Contexte et enjeux

Avec des forêts couvrant plus d'un tiers de son territoire, le Grand Est recense 2 millions d'hectares de forêts, soit la 4e plus grande superficie des régions métropolitaines. Avec environ 7 millions de m^3 par an, 20% de la récolte de bois nationale provient de notre région. La filière forêt-bois emploie plus de 50 000 personnes et a donc un rôle structurant dans l'économie régionale.

Au-delà de l'aspect économique, la forêt remplit bien d'autres fonctions : environnementale, d'abord, par le captage et la séquestration du carbone, le recours au bois d'œuvre/industrie/énergie pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, la préservation de la biodiversité, la régulation du cycle de l'eau et son épuration, la filtration des polluants ou encore sociale par la pratique de loisirs.

Toutefois, les forêts sont de plus en plus fragilisées ces dernières années, durement touchées par le changement climatique et notamment les sécheresses, les rendant vulnérables aux ravageurs (scolytes, insectes, chenilles, champignons) et désormais aux incendies.

Nos forêts étant en danger, il est désormais plus que nécessaire d'étudier leurs conditions de résilience et leurs capacités d'adaptation, pour préserver et développer leur multifonctionnalité, tout en sensibilisant le grand public sur le sujet. En outre, le Grand Est se distingue comme étant la seule région où la forêt est majoritairement publique (58%).

Très morcelée, notamment en Alsace, plus de 320 000 propriétaires privés se partagent les 42% restants.

L'attrait de la forêt et la nécessité de sa préservation sont fortement partagés par une majeure partie de la population. Composante majeure de l'atténuation du changement climatique et du bien vivre des populations, son déclin impacterait très largement nos sociétés. Les enjeux liés à la récolte forestière (gestion et animation de la filière, conditions de travail, formation & attractivité des métiers...), s'ajoutent à ceux du respect de la hiérarchisation de l'usage bois, l'acceptabilité sociale liée aux pratiques forestières, la protection de la biodiversité, la chasse, ou encore le partage des usages de la forêt.

Ainsi, la Commission Agriculture, Viticulture & Sylviculture du CESER a souhaité travailler sur le sujet de la multifonctionnalité des forêts. En outre, le Programme Régional Forêt Bois (PRFB), validé en 2019, résultant d'une concertation Etat-Région et fixant les orientations de la gestion forestière multifonctionnelle et de la filière forêt-bois en Grand Est, prendra fin en 2027. Ce rapport & avis pourrait donc alimenter la réflexion préalable à la mise en place du nouveau PRFB.

Préconisations et recommandations

À l'issue de ses travaux et des auditions conduites dans le cadre de la saisine consacrée à la forêt et à sa multifonctionnalité, le CESER propose de structurer ses préconisations autour des quatre axes stratégiques du PRFB. Cette approche doit guider le Conseil régional dans son soutien pour le développement ou le renforcement de filières adaptées, viables économiquement et résilientes face aux aléas climatiques et de marché.

Le CESER souligne l'importance d'un accompagnement stratégique des transitions, qui combine à la fois l'anticipation économique, la planification territoriale et la sécurisation des débouchés, aussi bien pour les écosystèmes forestiers que pour les entreprises et les territoires qui en dépendent. C'est à cette condition que le développement de la filière forêt-bois pourra s'inscrire durablement dans une stratégie régionale durable, résiliente et multifonctionnelle, et participer activement à l'objectif de neutralité carbone.

Dans cette perspective, le CESER :

- Réaffirme la hiérarchie des usages du bois et demande à la Région de veiller à ce que le développement du bois-énergie ne compromette pas les usages permettant de conserver plus longtemps le carbone dans les produits bois
- Recommande que le Schéma Régional Biomasse soit suivi de manière permanente et pas révisé tous les 6 ans
- Encourage le maintien et l'entretien des aires de stockage qui ont fait suite à la crise sanitaire des scolytes
- Préconise de renforcer le suivi de l'équilibre forêt-gibier en tenant compte des réalités propres à chaque territoire et de disposer d'indicateurs partagés permettant d'objectiver ces situations, comme les indicateurs de changement écologique
- Propose que la Région soutienne des actions dans les établissements scolaires visant à sensibiliser les jeunes à la complexité des milieux forestiers, et développe des espaces pédagogiques consacrés aux diverses fonctions de la forêt et aux usages du bois, où il serait aussi possible pour les différents usagers des forêts de dialoguer et mieux se comprendre
- Préconise de renforcer les moyens consacrés à la recherche, aux expérimentations et au suivi scientifique pour la protection des forêts et leur adaptation au changement climatique, en donnant la priorité aux expérimentations sur des zones déjà en forte difficulté (stress hydrique avancé, orientées sud...).



Philippe CLÉMENT
Président
de la commission



Nadine LOUPMON
Vice-présidente
de la commission



Isabelle CORNETTE
Rapporteure
de la commission

CESER Grand Est

Strasbourg

1 Place Adrien Zeller
67000
03 88 15 68 00

Châlons-en-Champagne

5 rue de Jéricho
51037
03 26 70 31 79

Metz

Place Gabriel Hocquard
57036
03 87 33 60 26

www.ceser-grandest.fr

company/ceser-grand-est

@cesergrandest